

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-192

**NOUVEAU PROGRAMME DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DES
QUARTIERS ARISTE BOLON / SIDR
HAUTE
DÉSFFECTATION ET
DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION
DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL CADASTRÉE
SECTION BE N° 473P**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 août 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 septembre 2026.

LE MAIRE



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 1^{er} septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi 1^{er} septembre à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Mme Danila Bègue, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint par M. Franck Jacques-Antoine, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint par M. Bernard Robert, M. Jean-Paul Burkic par Mme Mémouna Patel, M. Mihidoiri Ali par M. Henry Hippolyte, Mme Romina Woadally par M. Morgan Jovien, Mme Bibi-Fatima Anli par Mme Catherine Gossard.

Arrivée (s) en cours de séance : M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint à 17 h 25 (affaire n° 2026-186).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard, Mme Emmanuelle Thomas et Mme Barbara Saminadin.

Affaire n° 2026-192

**NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS
ARISTE BOLON / SIDR HAUTE**

**DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL CADASTRÉE SECTION BE N° 473P**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2111-1 et suivants et L.2141-2 et suivant relatif aux décisions de désaffectation et déclassement des biens du domaine public ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 relatif aux modalités de mise en œuvre des enquêtes publiques préalables aux procédures de déclassement de biens du domaine public ;

Vu la délibération n° 2022-112 du conseil municipal du 02 août 2022 approuvant la résiliation amiable et anticipée du bail à construction établi le 24 décembre 1980 avec la SHLMR ;

Vu le plan de géomètre-expert annexé au rapport matérialisant l'emprise pour une superficie mesurée de 327 m² ;

Vu la situation au plan cadastral de la parcelle cadastrée section BE n° 473p située au droit de la place Charles Péguy et de l'Avenue du 19 Mars 1946, dans le quartier COTUR ;

Vu la destination de cet espace au plan local d'urbanisme ;

Vu la destination de cette parcelle dans le plan d'action du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur les secteurs Ariste Bolon et SIDR Haute ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant que la commune a récupéré la pleine propriété de la parcelle cadastrée section BE n° 473 (ex-BE 180), à l'état de friche, par suite de la résiliation du bail à construction le 13 juin 2024 ;

Considérant qu'à la suite des aménagements en cours réalisés dans le cadre du NPNRU, cette place a perdu sa vocation d'espace public et, en conséquence, qu'elle n'est plus affectée à l'usage direct du public ;

Considérant par conséquent que la décision de déclassement de l'emprise concernée peut intervenir sans la mise en œuvre préalable de l'enquête publique visée supra ;

Considérant que cette désaffectation de fait permet d'envisager son déclassement du domaine public communal ;

Considérant l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunies le 19 août 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de constater la désaffectation du domaine public communal d'une emprise de 327 m², à l'état de friche, située au droit de la place Charles Péguy et de l'Avenue du 19 Mars 1946, telle que matérialisée sur les plans annexés au rapport ;

Article 2 : de prononcer, en conséquence, le déclassement du domaine public communal de ladite emprise ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à demander dès à présent la numérotation cadastrale de l'emprise déclassée et à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON / SIDR HAUTE

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CADASTRÉE SECTION BE n° 473P

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une emprise de 327 m², située au droit de la place Charles Péguy et de l'Avenue du 19 Mars 1946, cadastrée section BE n° 473p, dans le quartier COTUR.

La parcelle cadastrée section BE n° 473 (ex-BE n° 180) a été réintégrée dans le patrimoine communal avec un usage de voirie suite à la signature, le 13 juin 2024, de l'acte de résiliation du bail à construction établi entre la Ville et la SHLMR en 1980. Pour autant, cette portion de terrain, aujourd'hui clôturée et sans usage particulier de longue date, est restée à l'état de friche.

La procédure de désaffectation/déclassement de cette place s'inscrit dans le cadre du programme NPNRU Ariste Bolon/SIDR Haute et intervient en anticipation d'un projet de cession à la Société Publique Locale Grand Ouest (SPL GO), concessionnaire et aménageur du projet.

Cette emprise s'inscrit dans un ensemble plus large situé à l'avant de l'actuelle « Boutik Payet », futur « Leader Price Express » dont l'ouverture est prévue au second semestre 2026. Le programme comprend la réalisation de deux lots à bâtir et la requalification des espaces attenants.

A cet effet, les articles L.2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) précisent qu'un bien relevant du domaine public ne peut être cédé qu'après avoir été préalablement désaffecté puis déclassé.

Eu égard à ce qui précède et compte-tenu des critères d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité du domaine public, il est demandé au conseil municipal de :

- constater la désaffectation du domaine public communal d'une emprise de 327 m², à l'état de friche, située au droit de la place Charles Péguy et de l'Avenue du 19 Mars 1946, telle que matérialisée sur les plans annexés au rapport ;
- prononcer le déclassement du domaine public communal de l'emprise concernée ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à demander dès à présent la numérotation cadastrale de l'emprise déclassée et à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

- Plan de situation de la parcelle BE 473p
- Plan de division de la parcelle BE 473p

ANNEXE 1: plan de situation



ANNEXE 2 : plan de division

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DU PORT

Propriété sise
Avenue du 19 Mars 1946
Cadastrée section BE n°473

PLAN DE DIVISION



GÉO-RUN EXPERT
GEOMETRE-EXPERT
n°07020
156 rue Théodore Thomas
97410 Saint Pierre
Portable : 06 90 21 71 13
Administratif : 06 90 06 87 19
Courriel : contact@georun-expert.com

INDICE	DATE	DESCRIPTION	COSEUR	VERIFIE	APPROUVE
A	19/01/2026	Division n°473	L. VASSEUR	L. VASSEUR	L. VASSEUR
A	19/01/2026	Division n°473	L. VASSEUR	L. VASSEUR	L. VASSEUR

DATE : Levé du 19 janvier 2026
COSEUR
2026-081_TORPO_INDA

SCHELLE : 1/200ème
FICHEUR
2026-081_TORPO_INDA

INDICE
A

